



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU : 6 février 2024

N° 2024/RH/123

PERSONNEL TERRITORIAL

Nomination de mandataires

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté n°59465 du 14 février 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avance de la médiathèque Césaire et instituant une régie de recettes et d'avances du réseau de lecture publique à compter du 1er mars 2022
- Vu l'arrêté n°59466 du 14 février 2022 portant création d'une sous régie d'avance et de recettes à la médiathèque Camus à compter du 1er mars 2022
- Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants
- Vu l'avis conforme du sous régisseur titulaire et des sous régisseurs suppléants,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 février 2024
- Considérant qu'il convient de désigner des mandataires pour la sous régie susvisée,
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Service

ARRETE

ARTICLE 1 Les arrêtés antérieurs portant nomination de mandataires pour la sous régie de recettes et d'avances à la médiathèque Camus sont abrogés.

ARTICLE 2 : Madame Valentine DAL GOBBO, Madame Jamila EL HADDAD, Monsieur Kévin NATCHOO, Madame Elisabeth VICENTE, Madame Virginie VILLARD GROSJEAN, Madame Aurélie DREAN, Monsieur Vincent DESBORDES, Madame Claudie FOX LEFRICHE, Madame Coralie DONDE, Madame Catherine BENOD, Madame Agnès BRIQUET, Madame Emilie REIX, Monsieur David ATGER, Madame Nathalie BENELFARES, Madame Marjorie CARRIERE, Madame Sophie DEBRABANT, Madame Soccorsa DELL AQUILA, Madame Suzy DEVAT, Madame Sonia EYMARD, Madame Annie EYRAUD MAY, Madame Christelle FRADIN, Madame Géraldine GREFFET, Madame Maëlle BLARISSE, Monsieur Antonin PLANCHE, Madame Marielle PRIOLET, Madame Virginie TURQUOIS CORNET, Madame Fanny VENUTI, Monsieur Johann CŒUR D'ACIER, Madame Faustine VERNEY, Madame Mélanie BAUDRAS, Madame Myriam RAY, Monsieur Nicolas PEILLET et Madame Yasmine AKRAB sont nommés mandataires de la sous régie de recettes et d'avances à la médiathèque Camus notamment pour l'encaissement des recettes issues des droits relatifs aux activités de la médiathèque Camus, droits déterminés par l'application de la tarification pour le Réseau de Lecture Publique et le paiement de dépenses de matériel et de fonctionnement, confirmée par arrêté n°59466 du 14 février 2022 avec pour mission d'appliquer exclusivement des dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 : Les mandataires ne devront pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 4 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 5 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse

Le : 6 février 2024

Pour le Maire,

Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration Générale, aux Finances et aux Ressources Humaines,

Thierry DOSCH

Le régisseur intérimaire,

Vu pour acceptation



Pauline GADIOLLET

Les régisseurs suppléants,

Habiba BENLAKRI

Vu pour acceptation



Sidonie GRENIER

Vu pour acceptation



Marine MARQUER

Le sous régisseur titulaire,

Vu pour acceptation



Fathi BEN AMOR

les sous régisseurs suppléants,

Vu pour acceptation



Laurence BEGHET PILLON

Vu pour acceptation



Lucile GUILLON

Lison JACQUENOD

Les mandataires,

Vu pour acceptation

Valentine DAL GOBBO

Vu pour acceptation

Jamila EL HADDAD

Vu pour acceptation

Elisabelle VICENTE

Vu pour acceptation

Virginie VILLARD GROSJEAN

Vu pour acceptation

Aurélie DREAN

Vu pour acceptation

Vincent DESBORDES

Vu pour acceptation

Claudie FOX LEFRICHE

Coralie DONDE

Vu pour acceptation

Catherine BENOD

Vu pour acceptation

Agnès BRIQUET

Vu pour acceptation

Emilie REIX

Vu pour acceptation

David ATGER

Nathalie BENELFARES

Vu pour acceptation

Suzanne DEVAT

Marjorie CARRIERE

Vu pour acceptation

Sonia EYMARD

Sophie DEBRABANT

Vu pour acceptation

Annie EYRAUD MAY

Soccorsa DELL AQUILA

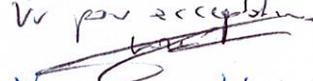
Vu pour acceptation

Christelle FRADIN

Géraldine GREFFET

Vu pour acceptation


Virginie TURQUOIS CORNET

Vu pour acceptation
~~~~
Vu pour acceptation


Faustine VERNEY

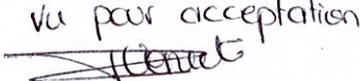
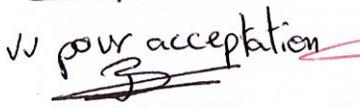
Vu pour acceptation


Yasmine AKRAB

Maëlle LARISSE

Vu pour acceptation


Fanny VENUTI

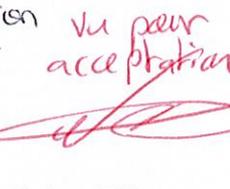
Vu pour acceptation
~~~~
Vu pour acceptation


Mélanie BAUDRAS

Antonin PLANCHE

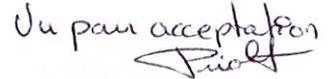
Vu pour acceptation


Kévin NATCHOO

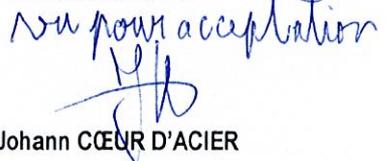
Vu pour acceptation


Myriam RAY

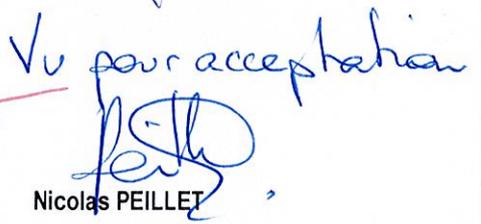
Vu pour acceptation


Vu pour acceptation


Marielle PRIOLET

Vu pour acceptation


Johann CŒUR D'ACIER

Vu pour acceptation


Nicolas PEILLET

Le Maire :
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,